



Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 : quelles priorités pour la future loi olympique et paralympique?

Dîner-débat animé par Jean-Jacques LOZACH, Sénateur de la Creuse et Sophie AUCONIE, Députée d'Indre-et-Loire



Jean-Jacques LOZACH, Sénateur de la Creuse

Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette soirée du Club Sport. Je fais la passerelle entre la précédente et la nouvelle équipe de notre Club. Nombre d'entre vous assistez régulièrement à nos soirées. Vous connaissez donc Sophie DION, ancienne députée de Haute-Savoie, et Pascal DEGUILHEM, ancien député de Dordogne, qui ne s'est pas représenté. Tous deux devaient être remplacés.

Nous assistons au retour de Sophie AUCONIE, qui nous accompagnait comme députée européenne et qui vient d'être élue députée d'Indre-et-Loire. Aude AMADOU est également désormais coprésidente du Club. Elle est députée REM de Loire-Atlantique et sera, à n'en pas douter, à nos côtés lors de notre prochaine rencontre.

La thématique qui nous occupera ce soir avait déjà été développée lors de deux rencontres précédentes. Il s'agissait alors d'évoquer la candidature de Paris aux Jeux Olympiques. Nous sommes à présent passés à une nouvelle étape : comment en réussir l'organisation. Nous insisterons sur un aspect de cette question : les attentes du mouvement sportif vis-àvis de ces Jeux de 2024.



Nous évoquerons « l'héritage olympique » et nos intervenants nous expliqueront ce qu'ils entendent par cette expression. Et si le plus bel héritage olympique ne consistait pas simplement en une augmentation des pratiquants sportifs en France ? En la matière, notre ministre a fait part d'un objectif très ambitieux, avec une augmentation de 10 % des pratiquants pour 2022.

Cet héritage pourrait également être le gain d'une heure d'éducation physique et sportive dans l'enseignement secondaire ou le désengorgement de l'entrée dans la filière STAPS. Cette année, nous constations ainsi 33 000 candidats dans cette filière, pour 18 000 demandes satisfaites.

En un mot, ce que nous entendons par « héritage olympique » doit largement dépasser la nécessité de bénéficier d'infrastructures durables.

Toutes ces pistes seront explorées avec plus de précisions par nos intervenants. N'hésitez pas à prendre la parole!



Sophie AUCONIE, Députée d'Indre-et-Loire

Très rapidement, je vous dis tout le plaisir que j'ai à vous trouver et, pour certains d'entre vous, à vous retrouver. C'est un vrai bonheur. J'ai été très heureuse de travailler sur cette thématique sportive comme députée européenne. Le sport constitue une compétence européenne d'un point de vue consultatif et nous avons besoin de travailler avec l'ensemble de l'Union européenne sur des manifestations telles que les Jeux olympiques.

Pour l'Assemblée nationale, l'actualité de la politique du sport est très riche. Nous évoquons notamment le projet de loi de finances et un projet de loi nous sera soumis ce jeudi, sur la taxation du montant des transactions de certains sports, à travers une organisation nationale qui reste à définir. Peut-être pourrons-nous évoquer ce sujet après ce dîner.

Bravo d'avoir réussi l'exploit de décrocher l'organisation des Jeux olympiques. Il s'agit d'un travail de fond et partenarial, pour lequel je tiens tout particulièrement à remercier Denis MASSEGLIA.



Il est très important que ces Jeux olympiques ne soient pas ceux de Paris et de l'IledeFrance, mais soient aussi ceux de nos territoires. Comme ce fut le cas de la Coupe du Monde de football en 1998, ces Jeux olympiques devront faire l'objet d'une cohésion sociale et territoriale dont notre pays a besoin.

Nous devrons ainsi évoquer les sujets de politique environnementale, de sport durable, d'irrigation de nos territoires, etc. Pour commencer, Monsieur THOBOIS, pouvez-vous nous dresser un état des lieux et des enjeux de cette belle aventure?



Etienne THOBOIS, Directeur général du Comité de candidature Paris 2024

Merci de votre invitation.

Je vous le confirme : on a gagné! Comme le disait Gilbert FELLI, ancien directeur exécutif des Jeux olympiques : « votre rêve se réalise, votre cauchemar commence ».

Pour le moment, tout se passe bien. Nous sommes dans une phase de transition, qui vise tout d'abord à dissoudre le groupement d'intérêt public qui portait la candidature. Sur les 60 millions d'euros de budget de la candidature, nous rendrons 4 millions d'euros. Ce budget était donc équilibré.

La transition consiste aussi à poser le cadre et les conditions pour que le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques puisse travailler sereinement, dès janvier 2018. Les statuts juridiques de ce COJO (il s'agira d'une association) devraient être validés sous peu. Il faut également créer un établissement public pour superviser l'ensemble de la livraison des équipements olympiques.

La Loi olympique et paralympique constitue un autre élément clé du dispositif. Il fallait en effet montrer au CIO que nous allions tenir nos promesses de campagne. Ce projet de loi a été examiné par le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres et sera soumis le 20 décembre à l'Assemblée nationale.

Nous avons par ailleurs commencé à travailler avec le CIO, avec un séminaire d'information



ayant récemment réuni 300 personnes. Plusieurs groupes de travail se penchent également sur les sujets du marketing, de la finance, etc.

Les Jeux coûtent trop cher. Ils sont devenus une charge trop importante pour les Comités d'organisation et, au travers de la double attribution de Paris 2024 et de Los Angeles 2028, le CIO veut changer les choses. Nous sommes ainsi engagés dans une réflexion sur cette organisation, pour faire moins cher tout en faisant aussi bien. C'est Tony Estanguet qui sera président du Comité d'organisation, aux côtés de Bernard Lapasset. La phase de recrutement pour un Directeur général est lancée et l'équipe sera composée le plus rapidement possible.

Nous devrons également rapidement réfléchir à l'héritage, à l'engagement, pour mobiliser l'ensemble des Français et faire de ces Jeux une plateforme qui parle au plus grand nombre. Nous avons bien travaillé sur ce sujet lors de la candidature, mais devrons encore l'amplifier dans l'organisation. Ce sujet sera décidé avec les parties prenantes, au cours de réunions publiques. Nous ne pouvons pas décider seuls de ce que seront ces

Jeux, qui ne seront réussis que s'ils sont partagés par tous et qui si tout le monde se sent concerné.

Sophie AUCONIE, Députée d'Indre-et-Loire

Merci d'avoir présenté les enjeux. Monsieur, Tisserand, quelles sont les attentes ? Pourquoi la MAIF prend-elle part à cette aventure extraordinaire ?



Stéphane TISSERAND, Responsable Affaires publiques de la MAIF

Nous avons déjà participé à la première partie de l'aventure, concernant le soutien de la candidature.

Nous avons deux attentes concernant les Jeux de 2024 : tout d'abord, que les promesses qui ont été faites pendant la candidature soient tenues. Ces promesses ont été le moteur de notre engagement dans cette candidature, qui était un véritable projet de société, avec des



dimensions relatives à l'éducation, la citoyenneté, la pratique sportive, l'environnement, etc. Il s'agit ainsi de rassembler toute la société autour du sport.

Le dossier de candidature est ambitieux, avec une volonté que 80 % de la population pratique une activité physique et sportive en 2024. Cette dimension de sport santé est véritablement clé, ainsi que la notion d'inclusion par le sport.

Une entreprise comme la MAIF conjugue sa performance économique à son engagement sociétal. Il lui est donc paru naturel de s'inscrire dans ce projet de la candidature, puis de l'organisation des Jeux. Nous assurons les fédérations, les clubs sportifs, les pratiquants, encadrés ou non, ce qui assoit encore notre légitimité dans le monde du sport.

En tant que partenaires, nous sommes en attente du plan marketing du COJO, qui fixera les montants de ce partenariat. Aujourd'hui, ce modèle de partenariat est très sélectif. Il semble effectivement qu'il faille repenser le modèle des Jeux, comme le CIO l'a annoncé. Il serait ainsi intéressant d'étudier comment le partenariat de demain pourrait embarquer les entreprises qui ont soutenu la candidature et qui ont contribué à la victoire, parce qu'elles se sont engagées. Or toutes ces entreprises ne sont pas en mesure de faire face aux montants financiers demandés dans le cadre de ces partenariats. Le COJO devra donc être attentif.

Un autre enjeu correspond à une adhésion totale du territoire à ces Jeux. Il faut donc que les acteurs économiques soient eux aussi engagés, ce qui constituerait en effet un gage de succès des Jeux.



Denis MASSEGLIA, Président du CNOSF

Je remercie Monsieur Lozach pour la continuité de son action, ainsi que les deux orateurs précédents.

Cette candidature avait été évoquée en juillet 2011, au lendemain de la formidable claque reçue par la candidature d'Annecy. Nous nous demandions tous comment rebondir. Le chemin parcouru depuis lors doit donc montrer tout l'intérêt qu'il y a à faire confiance au



mouvement sportif pour atteindre ses objectifs.

Une candidature initiée par le mouvement sportif et portée par lui a donc réussi, pour la première fois. En 2013, tout le mouvement sportif s'est prononcé à la quasi-unanimité sur le projet de faire du sport un enjeu pour la France, pour la faire passer d'un pays de sportifs à un pays sportif. Pour cela, nous devrons évidemment être performants sur le plan sportif. Or malgré tout l'argent investi, la courbe des médailles d'or stagne depuis les jeux de Sidney en 2000, dont l'extrapolation conduit à 10 médailles d'or en 2024. Si nous ne changeons rien, nous causerons une forme de déception populaire et les Jeux ne seront pas réussis. Il faut tout faire pour que l'équipe de France olympique soit performante. Néanmoins ce terme de « performance » ne me semble pas suffisamment présent aujourd'hui dans les discussions. Il nous faut ainsi nous remettre en cause sur le plan de la performance.

Il faut également créer plus de clubs sportifs, pour attirer plus de licences. Or les pratiques et les pratiquants ont changé. Les adhérents attendent en effet davantage de services désormais. Sans licenciés ni clubs supplémentaires, nous aurions là encore échoué.

Ce double objectif de performance sportive et de développement doit donc constituer une préoccupation de premier plan. Nous ne pouvons pas rester avec notre modèle sportif actuel, le seul de ce type dans le monde entier.

Les travaux sont lancés et je tiens à en remercier vivement le Président de la République, qui a d'ailleurs confirmé que le modèle sportif français devait être revu. Je souhaite pour ma part qu'il le soit sous l'angle de la performance, sur le plan sportif et au service de la société, ainsi que de celles et ceux qui veulent pratiquer.

Jean-Jacques LOZACH, Sénateur de la Creuse

Je vous invite à réagir sur les propos qui viennent d'être tenus. Avez-vous notamment des questions sur le contenu de la loi olympique et paralympique, qui a été évoquée ? Par nécessité, d'autres lois olympiques seront probablement souhaitables avant 2024.





Jean VUILLERMOZ, Personne qualifiée en charge des relations internationales de l'ANDES

Merci pour cette invitation. Vous avez évoqué les notions de « territoires » et « d'héritage ». Pour l'heure, le modèle sportif s'appuie beaucoup sur les collectivités locales et les territoires. Nous devons nous adresser à tous. Cependant, dans certains territoires, les populations ne se sentent pas concernées. Il faut donc développer un intérêt dans ces catégories, qui sont un peu défavorisées, notamment chez les plus jeunes.

Ce sont en effet ces enfants d'aujourd'hui qui pourront être bénévoles en 2024. Il faut attirer leur attention sur le sport et les Jeux olympiques, afin de les former et d'en faire de bons bénévoles.

Par ailleurs, les entreprises privées qui ne disposeraient pas du budget suffisant pour être partenaires des Jeux, peuvent faire comme le fait ASO et travailler dans les quartiers, pour attirer les jeunes en leur faisant percevoir les valeurs du sport. Les collectivités locales et territoriales ne peuvent pas être les seules à travailler sur ces territoires en effet.



Christopher JONES, Responsable du département Relations institutionnelles de la Française des Jeux

Je souhaitais réagir à l'intervention de Monsieur Tisserand, sur la place des partenaires du COJO. Pour que la place de chacun soit respectée, peut-être faudrait-il prévoir un statut particulier, outre celui de sponsor traditionnel.

En juillet 2005, lorsque la candidature de Londres a été approuvée, le ministre des Sports a indiqué que la loterie nationale financerait l'organisation des JO, en créant un fonds dédié, alimenté par des prélèvements, jusqu'à 2,2 milliards de livres. Au-delà de cette somme, il faut ajouter une contribution à hauteur de 320 millions de livres pour les athlètes anglais sous contrat. Neuf équipes anglaises sur dix ont ainsi été financées, de manière directe ou indirecte, par la loterie anglaise.



La Française des Jeux souhaiterait être partenaire de l'organisation et soutenir le COJO. Quelle serait la position du ministère du Budget sur ce sujet? Cette organisation nécessiterait une loi, à l'image de ce qui s'est passé en Angleterre, pour faire en sorte qu'une partie des prélèvements de la Française des Jeux soit affectée à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques.



Jean-Paul KRUMBHOLZ, Secrétaire général du Syndicat national des activités physiques et sportives

Tony Estanguet est un pur produit du partenariat entre l'État et le monde sportif. Sa fédération compte peu de licenciés, alors que le coût du haut niveau dans cette discipline est très élevé. Elle ne peut donc vivre que par l'investissement collectif, ce qu'elle rend bien puisque de nombreux cadres du mouvement sportif en sont issus.

Nous soutenons les Jeux, mais ne participons pas directement à l'organisation. Nous demeurons cependant très investis dans le développement du sport sur l'ensemble du territoire, grâce aux Jeux. A cet endroit, nous sommes très déçus par le faible impact de l'attribution des Jeux dans le débat politique, dans le débat sportif ou encore dans le domaine budgétaire.

Nous savons tous que les JO seront bien organisés et que nous en serons fiers. Néanmoins, les retombées sur les territoires sont loin d'être assurées, car ce travail n'a pas encore commencé. Pour 2018, le budget du sport est annoncé en diminution, ce qui constitue une forme d'indécence. Ce travail doit donc commencer, non en annonçant des chiffres de licenciés, mais en présentant une action, puis des objectifs. Il est en effet insensé que les objectifs soient annoncés en premier.

Il faut faire confiance aux fédérations. Or les clubs n'ont pas encore bénéficié des retombées de l'organisation du sport, qui a progressé au cours des dernières années. Ils sont aujourd'hui bloqués, car leurs subventions sont pour l'essentiel issues des communes et ne sont pas en augmentation. Notre ambition consiste à développer les clubs, en finançant leurs premières missions : recevoir des jeunes et les éduquer à la pratique sportive, tandis que les subventions d'Etat sont accordées pour des projets. Ce mode de



subvention favorise les grands clubs et doit donc être changé. Les clubs doivent en effet être financés également pour leurs actions éducatives.

De plus, pour obtenir un gain de 3 millions de licenciés, le club doit pénétrer le monde scolaire. Nous pensons ainsi que le collège doit être ciblé. C'est ainsi que les clubs découvriront des licenciés supplémentaires.

Enfin, le nombreux de licenciés a explosé, alors que les moyens dédiés par le Ministère au niveau national au sport n'ont fait que diminuer. Les cadres techniques sont aujourd'hui moins nombreux qu'il y a vingt ans, pour un nombre de licenciés supérieur, sans compter le coût du haut niveau.

Le sport représente un investissement de long terme. Nos réflexions actuelles doivent donc envisager l'avenir au-delà de 2024.



Dominique LAURENT, Présidente de l'Agence française de lutte contre le dopage

L'annonce de l'organisation des JO 2024 a donné de nouvelles perspectives à notre agence. Vous avez parlé de moyens, de modèle, d'outils, mais je voudrais parler de valeurs. Pour préparer les Jeux de 2024, il faut communiquer, notamment auprès des jeunes, sur les valeurs d'intégrité et de propreté du sport. Tel est l'objectif que nous nous sommes donné au sein de l'Agence, pour que l'héritage de 2024 soit notamment caractérisé par un esprit nouveau et un succès collectif sur ce terrain.



Didier POULMAIRE, Administrateur délégué aux relations institutionnelles de Sporsora



Sporsora regroupe un grand nombre d'acteurs du monde du sport, notamment les annonceurs.

Je souhaitais poser deux questions. Nous avons l'habitude que des « top sponsors » s'emparent de ce type d'événements, mais il semblerait que des réflexions soient en cours pour associer d'autres types de partenaires et d'entreprises en réinterrogeant l'ancien schéma d'exclusivité jusqu'ici propre aux grands événements.

J'ai par ailleurs été très intéressée par l'intervention de Denis Masseglia, qui propose de réinterroger le modèle sportif français. Cette réflexion s'accompagne-t-elle déjà d'orientations relatives au modèle économique, qui semble avoir atteint ses limites au cours des dernières années ?



Denis MASSEGLIA, Président du CNOSF

Un Comité de pilotage a été constitué et la Ministre a reçu du Premier ministre une lettre de mission qui évoque effectivement la nécessité de revoir le modèle sportif français, pour imaginer le modèle de demain. Un Comité de pilotage a donc été constitué, avec des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, du mouvement sportif et un représentant du monde économique, ce qui représente un progrès. Un groupe permanent doit également être constitué, avec une soixantaine de participants représentant toutes les composantes de la société civile. Lors de notre réunion du 30 janvier 2018, nous devrons ainsi évoquer toutes les pistes d'évolution du modèle sportif, en vue de rendre un rapport de nos travaux au début de l'été 2018, pour une loi Sport et société à l'étude dès septembre 2018.

Nous ne sommes qu'au début de la réflexion relative à la refonte du modèle sportif français. Cette réflexion doit associer tous les acteurs, car elle doit être collective. Notre modèle français, tutélaire, s'oppose au modèle italien, qui n'est cependant pas plus performant que le nôtre. Nous observons également des modèles partenariaux, qui font confiance à tous les acteurs et où chacun joue son rôle, ce qui constitue la meilleure façon d'allier les énergies. Je suis donc pour ma part favorable à ce modèle partenarial, qui mérite cependant d'être



défini au préalable.



Sophie AUCONIE, Députée d'Indre-et-Loire

Nous devrons être vigilants lors de l'examen des projets de loi de finances et des projets rectificatifs à nous donner les moyens de nos ambitions. La mise en œuvre du projet de loi olympique constitue un autre sujet d'importance, sur lequel nous devrons être également vigilants, pour que ces mesures correspondent à nos attentes.



Jean-Jacques LOZACH, Sénateur de la Creuse

Nous n'avons d'ailleurs pas encore terminé l'examen du projet de loi de finances 2018, à propos duquel nous nous acheminons sans doute vers une Commission mixte paritaire, réunissant Députés et Sénateurs, avant nouvelle lecture à l'Assemblée nationale.

Je ne distingue pas du tout l'objectif de préparation olympique de celui du sport quotidien. De nombreux rapprochements peuvent ainsi être opérés entre ces deux domaines, notamment à travers des opérations éligibles au C.N.D.S.

Avec le budget 2018 – certes en légère baisse – nous disposons d'un programme clairement identifié concernant les JO. Je souhaiterais néanmoins que, dès 2019, nous étudiions une loi de programmation budgétaire pour la période 2020-2024. Nous devons tous mener ce combat, pour obtenir un niveau budgétaire intéressant en 2024.





Robert AZAIS, Président de la Fédération française de randonnée pédestre

Cette victoire pour l'organisation des JO a été possible par un véritable travail d'équipe, ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

J'insisterai sur l'importance du club et des bénévoles, qui s'investissent dans les clubs, pour que ceux-ci puissent fonctionner. Les clubs sont les lieux de vie dans lesquels tout commence et tout se crée. De nouveaux clubs doivent donc être créés sur l'ensemble du territoire. Sans club, il n'y a en effet pas d'animation. J'ignore si le club doit évoluer pour tenir compte des modifications sociétales, dans un monde plus individualiste qu'auparavant. Cependant, de nombreux non-licenciés pratiquent le sport. Les fédérations telles que les nôtres, qui ne sont pas olympiques, doivent également prendre en compte ces personnes non licenciées.

Ma fédération aurait pu se désintéresser de la candidature et de l'obtention des JO. Ce n'est pourtant pas ce que nous avons fait, car nous avons voulu que ces Jeux soient durables et ne se cantonnent pas au mois au cours duquel ils allaient se dérouler. Nous avons ainsi établi un itinéraire de randonnée pédestre de 50 km à Paris, qui traverse 70 espaces verts et passe à proximité d'un certain nombre de lieux liés aux Jeux olympiques de 1924.

Si nous sommes seuls à rêver, cela ne restera qu'un rêve, mais si nous sommes plusieurs à rêver, la réalité commence à prendre forme. Ces Jeux doivent être une réalité, tous doivent se sentir concernés et nous devons être fiers de porter ce projet.



Etienne THOBOIS, Directeur général du Comité de candidature Paris 2024



Pour revenir sur les aspects liés au sponsoring et aux partenariats, les sommes investies par nos 20 partenaires actuels représentent 1% de leurs bénéfices. Envisagés facialement, ces niveaux sont certes significatifs, mais ils ne sont pas complètement déraisonnables.

Le sujet des recettes affectées concerne l'Etat en tant qu'actionnaire de la Française des Jeux. L'un des objectifs de notre organisation sera également d'équilibrer le budget des Jeux paralympiques, qui constituent un potentiel insuffisamment exploité.

Effectivement, il est fondamental d'envisager les partenariats différemment, ce que nous avons d'ailleurs commencé à faire pendant la candidature. Avec la BNP Paribas, nous avons ainsi travaillé sur les talents et les bénévoles, avec la Française des Jeux, sur la mixité dans le sport et avec la Caisse des Dépôts, sur le concept de smart cities, pour le village olympique. Avec chaque partenaire, nous avons ainsi défini un territoire d'expression qui revêt un sens particulier pour lui. La notion « d'exclusivité » n'est plus aussi prégnante qu'auparavant. Cependant, nous devons également résoudre une équation économique et nous devrons donc encore réfléchir sur ces sujets, pour définir des dispositifs innovants. Tel sera l'objectif de l'année à venir.



Claire RABES, responsable des relations institutionnelles d'Union sport et cycle

Il est également important que les JO profitent aux entreprises de taille moyenne. Le marché de sport est en effet aujourd'hui principalement constitué de PME. Il y a maintenant trois ans, nous avons lancé notre filière sport, pour laquelle les JO devront constituer un levier essentiel, au niveau français comme à l'international. Nous devrons en effet faire en sorte que 90% des contrats qui seront passés dans le cadre des JO profitent aux entreprises françaises, comme cela a été le cas à Londres avec les entreprises anglaises. Nous devons également être capables d'être aussi des partenaires financiers à l'échelle territoriale, au-delà de Paris. Dans ce domaine, des partenariats public/privé pourraient être intéressants. L'Union souhaiterait connaître votre point de vue sur ce sujet.





Etienne THOBOIS, Directeur général du Comité de candidature Paris 2024

Londres a effectivement été précurseur en matière de marchés, en créant une plateforme centralisant les appels d'offres, pour que les PME puissent s'allier avec des entreprises plus grandes, afin de contrer les effets de seuil. Un travail devra être fourni, pour que le COJO anticipe sur les besoins, afin de pouvoir les communiquer le plus en amont possible et encourage les démarches de mise en commun.

Par ailleurs, nos appels d'offres prévoiront des clauses, en matière environnementale notamment. Nous devrons en effet être exemplaires en la matière. Toute cette dynamique doit encore être mise en place et Tony Estanguet est particulièrement impliqué sur ces questions, ainsi que sur celle de l'exemplarité du sport, en matière environnementale et d'inclusion, notamment.



Michel CALLOT, Président de la Fédération française de Cyclisme

Bonsoir à tous. Je souhaitais témoigner sur la façon dont l'obtention des JO a été reçue dans ma fédération. Le cyclisme représente la troisième discipline en termes de médailles attribuées (22 titres attribués) aux Jeux. Effectivement, l'enthousiasme est très fort. C'est en définissant nos objectifs d'abord sur le plan sportif que l'on peut capitaliser sur cet enthousiasme pour préparer notre programme sportif, en vue d'atteindre ces objectifs. Si ceux-ci sont flous, ils ne pourront pas être atteints.

La réalisation de ces objectifs sportifs suppose en effet des moyens financiers, ce qui engendre des difficultés. Celles-ci peuvent toutefois constituer une forme de stimulation, pour trouver de nouvelles formes de financement. Un savoir-faire et une certaine technicité



manquent parfois à nos fédérations pour les identifier, car ces mondes ne sont pas forcément ceux des bénévoles de nos associations. Il faut donc apporter des outils aux fédérations, pour qu'elles puissent se structurer, de leurs têtes jusqu'aux clubs.

La dynamique créée par l'obtention des JO est très forte dans nos fédérations. L'envie et la volonté sont également présentes, mais l'aide qui nous serait la plus utile demeure surtout d'ordre pratique et technique. Toutes les formes de partenariats qui peuvent y concourir sont donc les bienvenues.



Magali TEZENAS DU MONTCEL, Déléguée générale de Sporsora

Je me réjouis des remarques relatives à l'importance de l'intégration du monde économique et des partenaires. Il s'agit en effet d'un moment très important pour donner envie à des entreprises d'être partenaires et de définir des modèles de partenariats originaux.

Le conseiller du Président Macron a évoqué la création d'une structure « Héritage Paris 2024 », de laquelle les entreprises pourraient être partenaires. De quoi s'agit-il exactement ?



Etienne THOBOIS, Directeur général du Comité de candidature Paris 2024

Dans le dossier de candidature, nous avions indiqué que nous nous appuierions sur trois grandes organisations : le COJO, le SOLIDEO et une structure « Héritage », qui ne serait pas forcément juridique. Il s'agissait ainsi d'affirmer que l'héritage se préparait dès à présent. Cet héritage n'appartient pas uniquement à l'Etat, même si celui-ci a un rôle très important à jouer dans ce domaine. Le mouvement sportif, les collectivités, etc., ont eux aussi un rôle à jouer. Il faut donc créer une forme de coordination dans ce domaine, car



nous serons amenés à faire des choix. Nous devrons nous accorder sur une feuille de route commune pour cette structure Héritage. La question des partenariats de celle-ci est forcément liée à celle des partenariats du COJO. Encore une fois, des modèles devront donc être inventés, pour ces partenariats et pour la nature de cette structure, dont le mode de fonctionnement ne sera pas complètement indépendant du projet olympique.



Denis MASSEGLIA, Président du CNOSF

Ce sujet a également été évoqué au Salon des Maires par la Maire de Paris, qui a indiqué qu'elle ne serait pas en situation de participer à tous les projets. C'est d'ailleurs le cas pour toutes les villes. L'héritage devra donc être partagé, notamment l'héritage immatériel, qui nous concerne tous. Personne ne prétend piloter seul cette structure Héritage. L'héritage ne sera pas cantonné à une structure juridique, car il est au cœur du projet.



Jean-Paul KRUMBHOLZ, Secrétaire général du Syndicat national des activités physiques et sportives

Je souhaitais revenir sur la question des objectifs. J'ai pour ma part évoqué les objectifs fixés par la ministre. Si je comprends bien, ceux-ci ont été complètement acceptés par le mouvement sportif. Ils ne nous ont pourtant pas été présentés comme résultant d'un travail de partenariat avec ce mouvement sportif. Nous ne sommes pas d'accord avec ces objectifs, qui n'ont pas été pensés par les sportifs ni pour les sportifs. Nous aurions ainsi souhaité qu'ils soient partagés par tous les acteurs du monde sportif. Ce sont en effet les entraîneurs qui rendent des comptes lorsque les objectifs ne sont pas atteints, et pas les dirigeants.



Denis MASSEGLIA, Président du CNOSF

Je préciserai que les premiers concernés par la performance restent l'athlète, puis l'entraîneur, mais également les dirigeants. Tous sont en effet concernés.

Jean-Paul KRUMBHOLZ, Secrétaire général du Syndicat national des activités physiques et sportives

Je ne dis pas le contraire. Effectivement, tous veulent atteindre les objectifs. Simplement, la non-réalisation des objectifs n'a pas les mêmes conséquences pour tous. J'ajouterai que les objectifs politiques diffèrent des objectifs techniques. Lorsque les premiers sont traduits en objectifs techniques, ils doivent être réalistes. Or les annonces de la ministre en termes de médailles et de licenciés n'ont pas de sens pour le technicien que je suis. Je suis donc surpris que le monde sportif les accepte sans faire valoir qu'il a son mot à dire sur ce sujet.

Denis MASSEGLIA, Président du CNOSF

Je suis pragmatique. Aujourd'hui, pour la première fois depuis très longtemps, j'entends une ministre parler de remise en question. Il ne faut donc pas se tromper de combat. Certes, l'objectif de 3 millions de pratiquants est discutable, dès lors que ces pratiquants ne sont pas identifiés. Seul un objectif de nombre de licenciés est mesurable, et donc fiable.

Le montant total des conventions d'objectifs des fédérations représente de 70 à 90 millions d'euros, soit 2,5 millions de licenciés, selon un prix de licence de 30 euros. Avec ces 2,5 millions de licenciés supplémentaires, nous permettrions donc au mouvement sportif de se doter d'une somme équivalente aux conventions d'objectifs. Or cette augmentation du nombre de licenciés nécessite de créer des clubs, alors que la création de clubs n'a jamais fait l'objet de financements particuliers en direction des fédérations.

L'absence de concertation sur les objectifs n'est pas essentielle, car ceux qui ont été fixés sont ambitieux, mais atteignables. L'important reste la réflexion initiée, pour que nous changions de modèle. Nous avons obtenu les Jeux et avons maintenant la possibilité de lancer un projet fédérateur pour être performant en 2024 ; c'est le plus important. Positivons et envisageons l'avenir avec confiance!





Jean-Jacques LOZACH, Sénateur de la Creuse Merci pour cette belle conclusion.

Nous devons maintenir le contact pour la période qui s'ouvre, parce que j'ai le sentiment que les choses vont aller très vite s'agissant de cette loi olympique, qui fera d'ailleurs l'objet d'une procédure accélérée. Il ne s'agira pas uniquement d'une loi de nature technique, car elle emportera également des dimensions politiques et budgétaires. Nous avons tout intérêt à ce que cette loi dénote notre volonté de travailler ensemble et sans attendre. Merci à tous!



Paris, le 5 décembre 2017